



Amiens, le 27 mars 2020

## Communiqué de presse

# **Coronavirus COVID-19**

## **Accueil des enfants des personnels prioritaires**

### **dans le département de la Somme à compter du lundi 30 mars 2020**

### **Mise en place d'une boîte mail dédiée au recensement des besoins**



Depuis le lundi 16 mars 2020, un service d'accueil a été mis en place dans le département de la Somme, afin que les professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui n'auraient pas d'autre solution puissent faire garder leurs enfants.

Pour rappel, les **personnes ayant prioritairement accès à ce service** sont :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie dans les agences régionales de santé (ARS) et les préfetures, ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise et les personnels de la police, de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.
- les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique : services de l'ASE et PMI du conseil départemental, pouponnières ou MECS, AEMO et services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, TISF, médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues ainsi que les personnels assurant le soutien des services, associations ou établissements.

Afin d'optimiser ce dispositif, la Préfecture de la Somme et la direction des services départementaux de l'Éducation de la Somme ont décidé de mettre en place une boîte mail dédiée au recensement des besoins.

Chaque jour à compter du lundi 30 mars 2020, les personnels prioritaires sont invités à remonter **avant 15h00** leurs besoins en garde d'enfant pour le lendemain sur la boîte mail mise en place : [pref-covid-accueilenfants@somme.gouv.fr](mailto:pref-covid-accueilenfants@somme.gouv.fr)

Ainsi, seuls les établissements d'accueil répondant aux besoins recensés la veille seront ouverts, les autres étant placés en veille. Un numéro de téléphone de permanence fera toutefois l'objet d'un affichage à l'entrée de ces structures, afin de répondre dans les meilleurs délais à tout besoin d'accueil imprévu.